

Vous êtes en possession de CESU préfinancés papier ou électroniques et votre prestataire de services à la personne accepte d'être réglé par Internet. C'est simple, rapide et sécurisé !

1 Connexion à votre espace personnel

Vous créez ou accédez à votre compte sur le site de l'émetteur des CESU préfinancés en votre possession.



www.ticket-cesu.fr

Edenred France émet le Ticket CESU



www.cheque-domicile.fr

Groupe UP émet le Chèque Domicile



www.cesudomalin.com

Natixis Intertitres émet le CESU Domalin®



www.cesu-sodexo.fr

Sodexo Pass France émet le Pass CESU

Attention : ce service n'est pas disponible pour les CESU de l'émetteur Domiserve qui dispose de son propre circuit de règlement.

2 Sélection du prestataire

Vous recherchez votre prestataire via le moteur de recherche.

Code NAN : *

Coordonnées :

(ou cachet
commercial)

3 Saisie de vos CESU préfinancés

Vous avez des CESU préfinancés papier :

Saisissez la référence de votre CESU (numéro du titre, montant du titre, case à gratter, etc.). Renouvelez cette opération pour l'ensemble des CESU préfinancés à utiliser pour régler votre prestataire.

OU

Vous avez des CESU préfinancés électroniques :

Vous indiquez le montant, au centime près, à régler à votre prestataire.



Vous payez uniquement les services éligibles au paiement en CESU préfinancés (pour plus d'informations, rendez-vous sur : <https://www.entreprises.gouv.fr/services-a-la-personne>) et vous ne dépassez pas le montant de la facture à payer. Ni votre prestataire, ni les émetteurs de CESU préfinancés, ni le CRCESU ne seront en mesure de vous restituer le trop perçu.

4 Saisie de la référence de paiement

Vous indiquez la référence demandée par votre prestataire.

Numéro de facture

Numéro de client

Autre

5 Validation du paiement



Après avoir vérifié les informations saisies, vous validez votre paiement.

Attention, cette action est irréversible. Un paiement ne pourra pas être annulé.

En cas de problème pour accéder à votre espace personnel ou pour effectuer un paiement en ligne, merci de contacter l'émetteur des CESU préfinancés en votre possession.

Pour vos prochaines commandes de CESU préfinancés, n'hésitez pas à demander des CESU électroniques pour plus de simplicité.